

CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

**LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI**

ET

LA SOCIÉTÉ HONGDA HAOCHENG-SARL

**POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE TOGODA KOURA, CERCLE DE YANFOLILA, REGION DE BOGOUND)**

3

✓

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « l'État », représenté par le ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE**,

ET

La **SOCIÉTÉ** ci-après dénommée « **HONGDA HAOCHENG -SARL** », Représentée par Monsieur **Zeng GAO**, le Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la **SOCIÉTÉ HONGDA HAOCHENG-SARL**.

L'État et la **SOCIÉTÉ HONGDA HAOCHENG-SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'État est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la **SOCIÉTÉ HONGDA HAOCHENG-SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Togoda koura** Cercle de **Yanfolila**, Région de **Bougouni** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale, et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties

ATTENDU QUE la **SOCIÉTÉ HONGDA HAOCHENG-SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la **SOCIÉTÉ HONGDA HAOCHENG-SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

(m)

✓

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque **SOCIÉTÉ** d'Exploitation prévue par la présente Convention, la **SOCIÉTÉ** d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le..... **29 DEC 2021**.....

En quatre (4) exemplaires originaux.

**POUR LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI**

**LE MINISTRE DES MINES,
DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU**

**POUR LA SOCIÉTÉ
HONGDA HAOCHEG -SARL**

LE GÉRANT




Lamine Seydou TRAORE

Zeng GAO


ANNEXE I**Coordonnées du périmètre****Secteur de Togoda Koura**

Le point A : Intersection du parallèle $10^{\circ}47'53''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}18'54''\text{W}$

Du point A au point B suivant le parallèle $10^{\circ}47'53''\text{N}$

Le point B : Intersection du parallèle $10^{\circ}47'53''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}17'08''\text{W}$

Du point B au point C suivant le méridien $08^{\circ}17'08''\text{W}$

Le point C : Intersection du parallèle $10^{\circ}46'49''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}17'08''\text{W}$

Du point C au point D suivant le parallèle $10^{\circ}46'49''\text{N}$

Le point D : Intersection du parallèle $10^{\circ}46'49''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}15'57''\text{W}$

Du point D au point E suivant le méridien $08^{\circ}15'57''\text{W}$

Le point E : Intersection du parallèle $10^{\circ}44'01''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}15'57''\text{W}$

Du point E au point F suivant le parallèle $10^{\circ}44'01''\text{N}$

Le point F : Intersection du parallèle $10^{\circ}44'01''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}17'12''\text{W}$

Du point F au point G suivant le méridien $08^{\circ}17'12''\text{W}$

Le point G : Intersection du parallèle $10^{\circ}46'27''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}17'12''\text{W}$

Du point G au point H suivant le parallèle $10^{\circ}46'27''\text{N}$

Le point H : Intersection du parallèle $10^{\circ}46'27''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}19'29''\text{W}$

Du point H au point I suivant le méridien $08^{\circ}19'29''\text{W}$

Le point I : Intersection du parallèle $10^{\circ}47'21''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}19'29''\text{W}$

Du point I au point J suivant le parallèle $10^{\circ}47'21''\text{N}$

Le point J : Intersection du parallèle $10^{\circ}47'21''\text{N}$ et du méridien $08^{\circ}18'54''\text{W}$

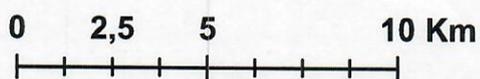
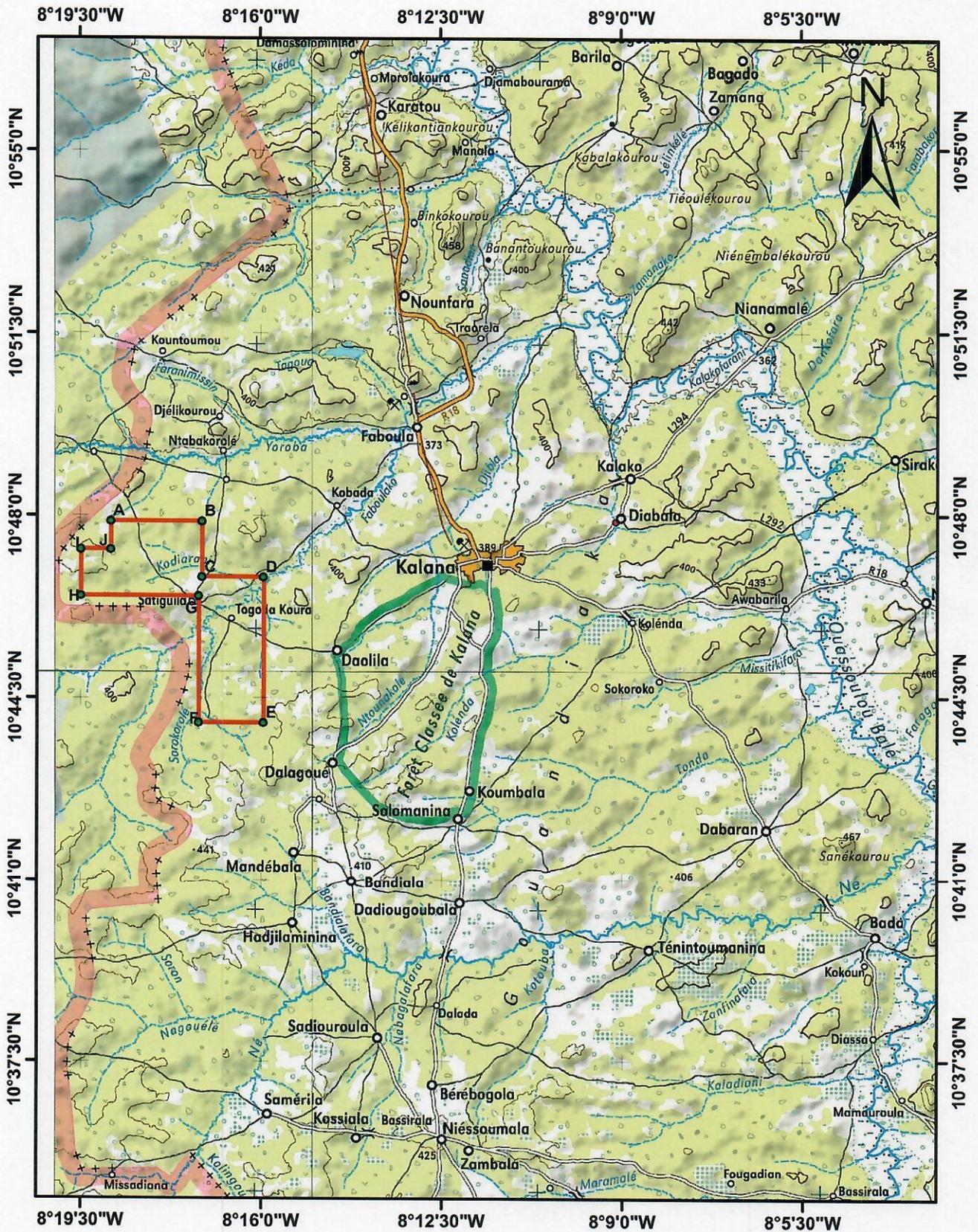
Du point J au point A suivant le méridien $08^{\circ}18'54''\text{W}$

Superficie : 22 km²

3

✓

TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE KALANA AU 1/200 000e
 SECTEUR DE TOGODA KOURA



Legende

 Secteur de Togoda koura

3

✓

ANNEXE II :**PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX
SUR LE PERIMETRE DE TOGODA KOURA****A. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX À EXÉCUTER****Première année :**

1. Compilation des données existantes ;
2. Elaboration et mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impact Environnemental et Social ;
3. Echantillonnage géochimique sol (400 m x 100 m) : 250 échantillons ;
4. Cartographie et Echantillonnage des sites d'orpaillage : 50 échantillons ;
5. Géophysique aéroportée (drone) ;
6. Cartographie géologique et régolithique du permis ;
7. Sondage à la tarière : 300 m, 300 échantillons ;
8. Analyse des échantillons : 600 échantillons.

Deuxième année :

1. Echantillonnage géochimique sol additionnel (200 m x 100 m et 100 m x 50 m) : 400 échantillons ;
2. Géophysique au sol (Magnétisme) : 15 km linéaires ;
3. Cartographie géologique détaillée de certaines zones ;
4. Sondage AC : 600 m pour 600 échantillons ;
5. Analyse des échantillons : 1 000 échantillons ;
6. Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social.

Troisième année :

1. Echantillonnage géochimique sol additionnel (50 m x 50 m) : 200 échantillons ;
2. Géophysique au sol (IP) : 10 km linéaires ;
3. Sondage AC (300 m pour 300 échantillons) ;
4. Sondage RC (1 000 m pour 1 000 échantillons) ;
5. Analyse des échantillons : 1 500 échantillons ;
6. Test métallurgique ;
7. Evaluation des ressources ;
8. Etude de préfaisabilité ;
9. Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social.

B

V

B. COÛTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER**Première année :**

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Frais de gestion et Personnels	6 000 000
2	Compilation des données existantes	300 000
3	Logistique et Matériel de prospection et campement	6 000 000
4	Frais de carburant (1 500L)	900 000
5	Elaboration et mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social	2 000 000
6	Echantillonnage géochimique sol (400 m x 100 m) : 250 échantillons	500 000
7	Cartographie et Echantillonnage des sites d'orpillage : 50 échantillons	150 000
8	Géophysique aéroportée (drone)	2 000 000
9	Cartographie géologique et régolithique du permis	1 500 000
10	Sondage à la tarière : 300 m, 300 échantillons	5 000 000
11	Frais d'analyses des échantillons prélevés : (600 échantillons)	4 800 000
Total Première Année		29 150 000

Deuxième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Frais de gestion et Personnels	8 000 000
2	Logistique et Matériel de prospection et campement	7 000 000
3	Frais de carburant (3 000L)	1 800 000
4	Echantillonnage géochimique sol additionnel (200 m x 100 m et 100 m x 50 m) : 400 échantillons	800 000
5	Géophysique au sol (Magnétisme) : 15 km linéaires	1 500 000
6	Cartographie géologique détaillée de certaines zones	1 500 000
7	Sondage AC : 600 m pour 600 échantillons	8 000 000
8	Frais d'analyse des échantillons prélevés : (1 000 échantillons)	8 000 000
9	Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social	3 000 000
Total Deuxième Année		39 600 000

Troisième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Frais de gestion et Personnels	10 000 000
2	Logistique et Matériel de prospection et campement	9 000 000
3	Frais de carburant (5 000L)	3 000 000
4	Géophysique au sol (IP) : 10 km linéaires ;	2 500 000
5	Echantillonnage géochimique sol additionnel (50 m x 50 m) : 200 échantillons	400 000
6	Sondage AC (300 m pour 300 échantillons)	6 000 000
7	Sondage RC (1 000 m pour 1 000 échantillons)	30 000 000
8	Frais d'analyse des échantillons prélevés : (1 500 échantillons)	12 000 000
9	Test métallurgique	5 000 000
10	Evaluation des ressources	6 000 000
11	Etude de préfaisabilité	5 000 000
12	Mise en œuvre du Rapport de la Notice d'Impacts Environnemental et social	4 000 000
Total Troisième Année		92 900 000

COÛT TOTAL (en F CFA) = Total Première Année + Total Deuxième Année + Total Troisième Année	161 650 000
--	--------------------

M

✓